

Keleier

an "Ti-Kear"



51^{ème} année

PLOURIN

N° 16

Mardi

16 Avril 2024

/ AMENAGEMENT RUE ROBERT V DE KERGROADES /

Les travaux d'aménagement de la « Rue Robert V de Kergroadès » ont commencés le **Lundi 15 Avril**, pour une durée de 1 mois ½ environ, en fonction de la météo et des éventuels aléas de chantier.

A compter de cette date, la voie est barrée à partir de la Venelle de Villaren, de l'embranchement avec la Rue An Hent Houarn, et du rond-point de Kéranhoff. Une déviation sera mise en place par les rues « Saint-Budoc » - « Rue Sainte Azénor » - Rue de l'Argoat ».

Plan et arrêté sont affichés en mairie. Comptant sur votre compréhension et vous en remerciant. Le Maire, Antoine COROLLEUR.

/ DISPOSITIF ARGENT DE POCHE – Du 22 Avril au 03 Mai /

La commune va mettre en place le dispositif "Argent de Poche" destiné aux jeunes de 16 à 18 ans qui souhaitent travailler quelques heures par semaine durant les prochaines vacances scolaires. Le temps de travail est organisé de la sorte : 3 heures/jour, généralement le matin sur 4 ou 5 jours. Les jeunes sont encadrés par le personnel communal et les travaux sont du type nettoyage du cimetière, ramassage des déchets dans le Bourg ou le long des routes communales, petits entretiens de bâtiments, peinture etc... La rémunération est de 5€/heure.

Une convention sera établie entre la commune, le jeune et ses parents. Préalablement à la mise en place effective de ce dispositif, nous remercions les jeunes intéressés à déposer en mairie une lettre de motivation et un CV.

/ CYBERESPACE /

Ouvert toutes les semaines **du lundi après-midi au samedi matin** :

Matin de 9h à 12h – Après-midi de 13h30 à 18h - 02 98 04 37 44 - cyber@plourin.fr

/ ECOLE PUBLIQUE – PLOURIN /

Les parents qui souhaitent inscrire leur enfant pour la rentrée 2024/2025 peuvent dès à présent prendre rendez-vous avec la directrice par téléphone au **02 98 04 38 18** ou par mail : ecole.plourin@gmail.com.

/ BIBLIOTHÈQUE /

Horaires d'ouvertures : le lundi de 16h30 à 18h30 - le mercredi de 10h à 12h – le samedi de 10h30 à 12h.

/ SOUTIEN SCOLAIRE /

Reprise du soutien scolaire les mardis à 18H à la Salle Enezenn.

/ PETITE REINE PLOURINOISE /

Tous les Jeudis, Marche - Départ 14h, Parking de la Gare.

Dimanche 21 Avril : Cyclo, 8H30 – VTT, sortie Coat Méal, rdv 9H - Marcheurs, sortie Ploumoguier, rdv 8H30. Départs local.

/ DEMARCHAGE A DOMICILE/

La mairie a été destinataire d'un mail de la Société GEOTHERM ECO lui faisant part d'une campagne de démarchage commerciale sur la Commune du 15 Avril au 03 Mai 2024. Celle-ci vous proposera des offres de contrat d'énergie et de services liés à l'énergie.

Sachez que cette entreprise n'est nullement mandatée par la Commune.

Je vous invite à la plus grande vigilance.

Le Maire, Antoine COROLLEUR.

/ AVIS DIVERS /

MAIRIE- AGENCE POSTALE : Bureaux ouverts tous les jours du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h, le samedi de 9h à 11h30. Mairie : 02 98 04 31 57. Agence Postale : 02 98 04 31 50. Site : www.plourin.fr Courriel : accueil@mairie-plourin.fr

RECENSEMENT - JOURNÉE DU CITOYEN : Il est rappelé que les jeunes (filles et garçons) doivent se faire recenser à la Mairie de leur domicile dans le mois de leur 16ème anniversaire révolu. Apporter le Livret de Famille.

PAROISSE : **Samedi 20 Avril** : Messes à 18H00 à Lampaul-Ploudalmézeau et Milizac

Dimanche 21 Avril : Messes à 10H30 à Ploudalmézeau, Saint-Renan, Landunvez, Plouarzel, Plougouvelin.

CABINET INFIRMIER : Mmes DOLL Delphine et BOLEZ Virginie, infirmières libérales, à PLOURIN - Place An Ty Kear. ☎ 06 47 50 75 60.

A.T. TAXI : Pour tous vos déplacements, transport de malade assis toute distance, transport scolaire conventionné. ☎ 06 45 74 92 24.

CL & LUI COIFFURE : Le salon sera fermé le Jeudi 25 Avril et du Lundi 29 au 04 Mai inclus.

DISTRI CLUB MÉDICAL - PLOURIN : ZA de Keryar - plourin@districlubmedical.com - ☎ 02 98 45 28 40 – Pour particuliers et professionnels : Importante gamme de produits disponibles.

AVIS DE COUPURE DE COURANT : **Mercredi 17 Avril**, de 13H45 à 15H45 – Gouézou – Kervran – Roch Jolis.

Vendredi 19 Avril, de 9H à 12H – Rue Abbé François Lainez – Rue de Kuz Eol – Rue Jehan de la Tour – La Tour – 45 rue Saint-Budoc – Créach Cam – Keryar – Kermerrien – Lestideau – Pen ar Prat – Landrévirv – Kéringuen - Mabétor

PRINTEMPS DES SOLIDARITES - PORSPODER : **SAMEDI 21 AVRIL de 10h à 18h** salle Herri Léon ~ Entrée libre. Cet événement est l'occasion de découvrir les initiatives solidaires de nos communes et de s'engager pour un monde plus juste et équitable. Rencontres, musique, performance, danse, stands d'associations. **Programme** : 11h30 Commémor'Action avec SOS Méditerranée et le Bagad Sonerien An Teven-14h : Atelier d'écriture Articoche, suivi d'une restitution dansée des textes parles danseurs- 15h30 Chorale Bidule Système, chants du Monde-16h30 : présentation du livre «60 jours» de et par Sarah MARTY- Spectacle de danse DOUVES par Mélanie BOUVET et Lucie LAUTREDOU. Toute la journée : vente de crêpes, exposition de photos (ADJIM, Morgan CHARTIER, vente affiches de l'exposition D.LANGE au Chenal).

A. D. M. R. : Mercredi 24 avril : Journée recrutements d'été de l'ADMR du Pays d'Iroise, à la Maison de l'Emploi de Lanrivouaré. L'ADMR du Pays d'Iroise en partenariat avec la Maison de l'Emploi et France Travail, vous accueille en continu de 9h30 à 17h – information collective sur les opportunités d'emplois d'aide à domicile (été et +) à 9h30 et 14h30.

Pour tout renseignement ou candidature spontanée : 02 98 32 60 04 / contact@admr29Pi.org

FRANCE SERVICES - PLOUARZEL : - Permanences mensuelles de la DDFIP 29 chaque 3^{ème} lundi du mois. Pour participer à ces accueils, la prise de rendez-vous est obligatoire : - soit sur le site www.impots.gouv.fr, onglet contact et RDV (il n'est pas nécessaire de posséder un espace personnel sur le site [impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) pour prendre rdv) - soit directement auprès de notre France services au 02 98 36 27 31.

FRANCE SERVICES - PLOUARZEL : Organise en collaboration avec la DDFIP 29 : **un café Numérique spécial Impôts, le jeudi 18 avril à 10h, salle du conseil municipal à la mairie de Plouarzel.** Cet atelier gratuit est ouvert à tous, sur inscription auprès de France Services. Il permettra aux usagers de découvrir le site [impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) : créer son espace personnel, télédéclarer, prendre rendez-vous... Pour rappel, la DDFIP 29 assure dans nos locaux une permanence mensuelle, le 3^{ème} lundi de chaque mois. Pour participer à ces accueils, la prise de rendez-vous est obligatoire : soit sur le site www.impots.gouv.fr, onglet contact et RDV (il n'est pas nécessaire de posséder un espace personnel sur le site [impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) pour prendre rendez-vous) ; soit directement auprès de notre France services au 02 98 36 27 31.

ASSOCIATION FNATH – Section Pays d'Iroise : Permanences le 1^{er} mercredi du mois, de 10H à 12H, Espace Racine à St Renan et le 3^{ème} mercredi, de 10H à 12H, à la mairie de Ploudalmézeau. Des bénévoles sont présents pour répondre ou vous orienter sur les questions suivantes : problèmes liés aux accidents du travail, maladies professionnelles, risques routiers, amiante, accidents de la vie, accidents médicaux et médicamenteux, emploi des handicapés, problèmes liés aux accidents de la vie (santé, handicap ...), ... Possibilité de rendez-vous hors permanences. Contact : G. GOURMELON – 06 49 84 90 73 – fnath.paysdiroise@gmail.com.

ASSOCIATION AILES - COHABITATION INTERGENERATIONNELLE : Vous êtes jeune et cherchez une solution de logement en Pays d'Iroise ? Vous avez un grand logement et êtes intéressé(e) par les nouveaux modes de cohabitation intergénérationnelle ? L'association AILES vous informe sur **les dispositifs de cohabitation intergénérationnelle** 2 fois par mois à la Communauté de Communes **sur RDV** (permanences les 1^{er} et 3^e vendredis de chaque mois de 9h30 à 12h et 14h à 16h30). Contact : Yohann CALVEZ, référent Tiss'âges au 07 71 92 23 18/02 98 44 45 18 ou par mail à tissages@ailes29.org

/ PETITES ANNONCES /

* **VIDE MAISON – Samedi 20 & Dimanche 21 Avril**, de 10H à 18H à « Kerguestel » à PLOURIN – Meubles divers, accessoires de cuisine, articles de bricolage – Petits prix. 02 98 04 37 52.

* **URGENT** – Recherche à louer maison 3 chambres – Plourin, Ploudalmézeau, Landunvez, Porspoder, Brélès – Tél. 07 63 85 90 00.

* « NICO EST LÀ - Multiservice » Bricolage, Jardinage, Nettoyage haute pression, Vigilance domicile, Livraison courses à domicile, Nettoyage vitres et sols, Aide au déménagement, sur Plourin et alentours. Tél. 06 13 39 10 44 – Nico.est.la.29@gmail.com – www.nico-est-la.fr

* LA CAVE de GILLES : Sélection de vins de l'Yonne (89) en blancs, rouges, crémant et de vins de Bandol en rosés et rouge, box de 5 litres en rosés de Provence et Côtes d'Auxerre rouge. Dégustation individuelle ou groupe (max 12 personnes) sur rendez-vous au 06 85 10 86 85.

/ MEMENTO /

* **Pharmacie** : Composer le 3237 pour connaître les pharmacies de garde.

* **A. D. M. R.** : Aide à Domicile en Milieu Rural : Aide à la personne, entretien logement... 02 98 32 60 04 - contact@admr29pi.org

* **RAIL emploi services** : Ménage – Jardinage - Petits travaux de bricolage - Garde d'enfants ... 02 98 48 01 68.

* **Les Amitiés d'Armor** : Service de soins infirmiers à domicile. Tel/fax 02 98 32 42 32 - Aides-soignants à domicile 7j/7 – Tel 02 98 84 61 44.

* **Atelier Communal** : 02 98 04 36 81. * **Déchèterie – PLOURIN** : 02 98 04 43 68. * **C. C. P. I.** : 02 98 84 28 65.

* **Syndicat de propriété rurale du Finistère** : Luc BALEY juge au Tribunal paritaire des baux ruraux de Brest : 02 98 84 30 12 - 06 50 42 06 69.

* **Conciliateur de justice** : Joël PRIETZ Mairie de Ploudalmézeau. Permanence le jeudi après-midi de 14h à 17h : 02 98 48 10 48.

* **Equipe Iroise du Secours catholique** : Tel 06.75.01.93.13 – mail - sc.iroise.29@gmail.com

* **Presse locale** : Le Télégramme : Laurent Charbonnier – 06 26 65 36 56 – l.charbonnier.letelegramme@gmail.com
Ouest France : Jean Vantalon – jeanvantalon@gmail.com

COMMUNIQUÉS DE LA CCPI - Services communautaires : 02 98 84 28 65

Maison de l'Emploi : Mission Locale (pour les – de 26 ans) : Du lundi au vendredi sur RDV au 02 98 32 43 05.

P.L.I.E. (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi) : Accompagnement individualisé et collectif de personnes en recherche d'emploi (Préinscription obligatoire). **Rail Emploi services** : Le mardi de 10h à 12h sur RDV – 02 98 48 01 68.

Offres d'emploi à consulter sur : <https://www.pays-iroise.bzh/services-population/maison-de-l-emploi> et

<https://www.pays-iroise.bzh/EconomieEtEmploi.PaysIroiseCommunaute/> Contact : 02 98 32 47 80 ou maison.emploi@ccpi.bzh

Composteur à prix aidé : Modalités de vente et retrait des composteurs à la Communauté de communes. La réservation s'effectue en ligne ou par téléphone, un créneau horaire est proposé pour le retrait sur place. Infos : pays-iroise.bzh ou au 02 98 84 28 65.

Le bac jaune n'est pas un bac de déchèterie ! Le centre de Tri Triglaz, où sont triés les emballages et papiers collectés dans les poubelles jaunes, reçoit régulièrement des déchets de déchèterie (verre, ferraille, gravats, bois, meubles, filets, tuyaux, fusées de détresse, batteries, bouteilles de gaz etc.). Ces déchets endommagent les machines de tri, déclenchent des incendies et représentent des risques pour le personnel. Merci de les déposer en déchèterie.

Opération « Mes copeaux d'abord » Du broyat de déchets végétaux en mélange est proposé gratuitement dans les déchèteries (sauf Milizac-Guipronvel). Il peut servir de paillis et de matière brune pour équilibrer les composts.

Ecole de musique : Printemps musical d'Iroise à 18h30 : 17/04 Amphithéâtre (Saint Renan), 18/04 Salle Cybéria (Plourin), 19/04 Salle Ar Stivell (Milizac-Guipronvel). Infos : 02 98 84 97 60, nathalie.leflem@ccpi.bzh ou articoche@gmail.com, 06 50 06 03 72.

Stage big band : 22 et 23/04, 18h-21h, Ecole de musique (Saint Renan).

Stages éveil musique et danse (7-12 ans, 20€ les deux jours) : 29 et 30/04, 15h-16h30, Amphithéâtre (Saint Renan), danse et expression corporelle, musique (body percussions et chant). Infos : 02 98 84 97 60, nathalie.leflem@ccpi.bzh ou articoche@gmail.com, 06 50 06 03 72.

Nautisme en Pays d'Iroise : Recrutements saisonniers : moniteurs de voile, aides moniteurs (Plougonvelin, Ploudalmézeau, Plouarzel, Landunvez), fin candidature le 30/04. Infos : pays-iroise.nous-recrutons.fr, npi@ccpi.bzh et 02 98 32 37 80

Activités printanières : stages de voile du 22/04 au 03/05 (Plougonvelin) et du 22/04 au 25/04 (Ploudalmézeau). Infos : nautisme.pays-iroise.bzh. Cours particuliers (Plougonvelin) dès le 29/04, sur réservation. Infos : location.plougonvelin@ccpi.bzh et 02 98 48 22 20.

PLOURIN – DISTRIBUTION-VENTE DE COMPOSTEURS

Mardi 16 Avril 2024, entre 16h30 et 18h30, au boulodrome de PLOURIN par l'équipe de Pays d'Iroise Communauté.

Proposition (au choix) de 2 modèles de composteurs à 30€, tarif aidé par Pays d'Iroise Communauté : bois 300 litres ou PVC recyclé 340 litres.

Prévoir un justificatif de domicile et le règlement par chèque ou espèces.

Explication des techniques de base du compostage et remise des composteurs : compter 20 à 30 mn.

Merci de vous inscrire par téléphone au 06 99 64 63 66 ou sur resacomposteur@ccpi.bzh

Compte rendu du CONSEIL MUNICIPAL du vendredi 12 avril 2024

Le vendredi 12 avril 2024 à 18h, les membres du Conseil Municipal de la Commune de PLOURIN, se sont réunis à la Mairie.

Tous les Conseillers sont présents.

Secrétaire de séance : Vanessa MOENNER.

Le compte-rendu de la réunion du 29 février 2024 est approuvé à l'unanimité.

AFFAIRES BUDGETAIRES :

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION :

Monsieur le Maire propose de reconduire les taux des impôts à l'identique à ceux appliqués depuis 2022, soit la TH - Taxe d'Habitation - (uniquement pour les contribuables qui possèdent une résidence secondaire) le taux de 22,40 ; pour le Foncier Bâti : 37,60 et le Foncier Non Bâti : 43,20.

La prévision de budget a été faite lors de la commission des finances sur cette proposition. Toutefois, compte tenu des augmentations des bases décidées par le législateur lors du vote de la loi des finances, les bases ont été revalorisées de 3,8 %, pourcentage qui induit une sensible augmentation du produit fiscal pour la commune de l'ordre de 27 014 € hors allocations compensatrices et coefficient correcteur. Cette progression tient compte également de l'augmentation des biens imposables, notamment pour la taxe foncière du fait de l'intégration au produit fiscal des terrains qui ont bénéficié des exonérations les 2 premières années.

Le budget a donc été établi à partir des bases notifiées par les services des impôts et des taux ainsi proposés, ce qui va générer un produit fiscal attendu de 666 731€ contre 640 351 € en 2023.

Le budget qui sera présenté à suivre est basé sur cette proposition de fixation du taux du Foncier bâti à 37,60 et celui du foncier non bâti à 43,20 et la Taxe d'habitation à 22,40, la taxe d'habitation ne représentant qu'à peine 4 % du produit fiscal.

Avis favorable à l'unanimité pour reconduire les taux votés en 2022.

BUDGET DE LA COMMUNE :

Monsieur le Maire et Monsieur Arnaud SANJOSE, présentent à l'assemblée le projet de budget :

Le budget de fonctionnement s'équilibre à la somme de 1 443 805 €.

Les recettes principales se composent ainsi : Produits des services et du domaine : 136 350 €, impôts et taxes : 737 731 €, dotations et participations pour 379 474 €, autres produits de gestion 50 000€, Opérations d'ordre pour travaux en régie : 100 000 €, amortissement : 9 250€, atténuation de charges : 31 000€.

Les dépenses concernant les chapitres suivants : charges à caractère général : 313 450 €, dépenses de personnel : 578 550 €, autres charges de gestion : 198 547 €, charges financières – intérêts de la dette - pour 19 000 €, atténuation de produits : 29 850 €, et charges exceptionnelles de 5 000 €, dotations aux amortissements de 10 500€. L'excédent prévisionnel de recettes par rapport aux dépenses est de 288 908 €.

Le budget d'investissement s'équilibre à la somme de 1 594 156€.

Les principales dépenses concernent le remboursement du capital des emprunts est de 151 006 € dont 4 000€ en prévision d'un nouvel emprunt qui pourrait être contracté cette année. Les autres dépenses concernent aux chapitres 21 et 23 pour un montant de 1 272 000 € avec les reports ou de nouvelles dépenses pour du matériel informatique et du mobilier, des reports pour des travaux de réseaux électriques, d'éclairage public et de communications électroniques, des travaux dans l'immeuble de l'ex CEDAXE, des travaux sur bâtiments communaux (église : réparation après la tempête CIARAN, chapelle Sainte-Anne pour 131 000€), de la poursuite des travaux d'aménagements des étages du bâtiment Foyer des Jeunes, des travaux d'aménagements de sécurité au carrefour du CEDAXE et les arrêts de cars face à l'école, des travaux de voirie pour 100 000 €, le renouvellement de l'éclairage du terrain des sports, le remplacement des systèmes de chauffage dans certains bâtiments communaux (logements locatifs de la place de la gare, salle Kan-Lévénéz, travaux de réfection du mur de l'école rue Robert V de Kergroadès, etc... . Un crédit 100 000€ en opération d'ordre pour les travaux sur les bâtiments réalisés en régie par le personnel communal (dont les travaux d'aménagement des locaux au-dessus du foyer et ceux de l'ex-CEDAXE) et des crédits pour l'acquisition de matériel pour l'entretien des espaces verts. Les études et fonds de concours sont de 41 900 €, les titres de participation pour 20 000 € et les opérations d'amortissements pour 9 250 €

Au niveau des recettes, l'excédent reporté pour 72 041,61€, et l'affectation du résultat pour 336 148,45 €, diverses subventions et participations pour 414 052 €, le FCTVA et la taxe d'aménagement pour 37 763 €, les amortissements pour 10 500 €, et le virement prévisionnel du fonctionnement de 288 908 € ; le remboursement des budgets annexes des terrains d'assiette des lotissements Krugell et Park-Kreiz payés par le budget communal de 281 398 € et une inscription d'un emprunt de 153 344,94 € nécessaire à l'équilibre du budget d'investissement qui s'élève en dépenses et recettes à 1 594 156 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget ainsi présenté.

BUDGET des LOTISSEMENTS :

Lotissement de Park-Kreiz

Le budget s'équilibre en section de fonctionnement à 1 645 362 € en dépenses et recettes. En investissement, les dépenses et recettes s'équilibrent à un total de 1 004 969 €.

Lotissement du KRUGELL :

Arnaud SANJOSE présente le budget lotissement du Krugell qui s'équilibre en recettes et dépenses de fonctionnement à 91 005 € et en dépenses d'investissement à 0€. Ce lotissement étant terminé, ce budget annexe sera supprimé cette année.

Accord unanime pour adopter les budgets lotissements ainsi présentés.

Convention avec la Région pour arrêts de cars près de l'école Rue Robert V de Kergroadès face à l'ancienne cour.

Dans le cadre de l'aménagement de quais pour les arrêts de car qui sera réalisé lors des travaux dans la Rue Robert V de Kergroadès, il est possible d'obtenir une subvention par le Conseil Régional. Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil pour signer la convention avec la région pour obtenir cette subvention d'un montant de 11 942,81€ HT. Accord unanime.

Convention avec le SDEF pour le géoréférencement des réseaux d'éclairage public :

En vue de prévenir les accidents de travail lors de travaux sur les voiries, les communes doivent faire référencer sur un SIG (système d'information géographique) l'ensemble de leur réseau et notamment les réseaux sous tension. Il reste à faire le réseau d'éclairage public qui sera réalisé cette année par le SDEF. Une convention doit être signée entre la Mairie et le SDEF pour effectuer ce travail. Le montant est de 4 700 € dont 3 290 € pris en charge par le SDEF. Le solde est à la charge de la commune, soit 1 410 € de fonds de concours.

Accord unanime pour signer cette convention.

CONVENTION de partenariat pour le développement d'une politique de petite enfance entre les communes de Brèlès, Lanildut, Porspoder, Landunvez, Plourin et l'association « Trombines d'Iroise »

Accord unanime pour reconduire le partenariat et d'adopter les modalités financières qui sont reconduites comme lors des conventions antérieures, à savoir une part fixe de 2€/habitant et une part variable en fonction du nombre de jour/enfant pratiquant les activités. Ainsi en 2023, la part fixe pour Plourin est de 2 516 € et la part variable : 14 401 € soit un total de 16 917 €. Cette convention a une durée de validité de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2024.

Attribution du marché relatifs aux aménagements Rue de l'Argoat, Rue An Hent Houarn, Rue du Tumulus et Venelle de Villaren.

Monsieur le Maire présente le résultat des appels d'offres relatifs aux aménagements évoqués lors du dernier Conseil Municipal pour les rues indiquées ci-dessus. Il rappelle qu'il y a à la consultation une tranche ferme et 2 optionnelles. Seules 2 entreprises ont répondu à l'appel d'offres et les prix sont supérieurs à l'estimation. Une négociation a eu lieu entre avec ces 2 entreprises. Monsieur le Maire propose d'attribuer la tranche ferme à l'entreprise KERLETOUX pour un montant HT de 175 248,92 € et de surseoir aux 2 autres tranches qui pourront être réalisées dans un second temps.

Accord unanime pour ces propositions.

AFFAIRES DIVERSES :

Fixation du tarif d'assainissement collectif pour l'ensemble des locaux raccordés aux stations semi-collectives :

Monsieur le Maire présente le résultat des coûts de fonctionnement des stations d'assainissement collectif qui desservent 40 locaux -habitations et locaux communaux. Il en ressort un déficit important lié au renchérissement important des coûts énergétiques – pompes de relevage - oxygénation des effluents – des coûts de main d'œuvre du personnel communal qui passe beaucoup de temps pour le dégrillage et l'entretien des postes de relevage, les contrôles des installations par les entreprises, etc. Ce déficit est actuellement supporté par l'ensemble des contribuables dont la plupart ne bénéficie pas de l'assainissement collectif.

Aussi, Monsieur le Maire propose de réajuster les tarifs de façon à approcher de la réalité des coûts à faire supporter par les bénéficiaires du service. Il propose de fixer à 40€ par local raccordé la part fixe et la part variable à 1,19€/m³ d'eau potable consommée. Le coût moyen pour l'assainissement serait de 137,06 €/année 2024 avec pour le plus gros consommateur un coût de 210,06 €. Ces tarifs restent très avantageux par rapport aux tarifs pratiqués à la CCPI mais devront être adaptés aux coûts réels constatés annuellement en fonction des charges variables électriques en particulier, des interventions du personnel ou des entreprises sur les installations et du respect par les usagers du service du rejet de produits qui perturbent le bon fonctionnement des installations (exemple : serviettes hygiéniques, lingettes désinfectantes et/ou tout objet autres qu'en papier qui sont interdits).

Accord unanime pour adopter ces tarifs pour 2024.

CHOIX d'un NOM au bâtiment du Foyer des Jeunes et locaux aménagés au-dessus du Foyer :

Monsieur le Maire avait fait part de son souhait de qualifier ce bâtiment, ancienne école des filles, qui avait été aménagé en locaux associatifs il y a quelques années, par une dénomination qui qualifie le bâtiment dans ces nouveaux usages suite aux aménagements en cours aux 1^{er} et deuxième étage.

Une liste a été proposée et certaines autres suggestions ont été faites par les conseillers.

Après discussion et compte tenu que les locaux des étages seront destinés à accueillir des personnes qui occupent ces locaux en occasionnel, il est proposé de retenir le nom suivant : résidence « ASTALERI Plourin » en français : Auberge de Plourin.

DESIGNATION :

Commission ressources et moyens de la CCPI : Il est proposé de remplacer de Cathy LE JEUNE par Arnaud SANJOSE à cette commission après accord des personnes concernées : accord unanime.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, une autorisation a été donnée par les services de l'Etat pour l'exploitation de 5 aérogénérateurs sur la Commune de PLOUARZEL.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 20h00.